

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 septembre 2013

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

Préavis 15-2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud
Aménagements routiers - renouvellement des conduites
industrielles - mise en séparatif des collecteurs
d'évacuation des eaux
Crédit demandé CHF 1'170'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 15-2013 du 14 août 2013,
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'adopter le projet d'aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux à l'av. de l'Avenir et au ch. de Miremont Sud, soumis à l'enquête publique du 26 janvier au 25 février 2013 et modifié le 16 juillet 2013 ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'170'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- de faire sienne la détermination de la Municipalité relative à l'observation formulée ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) travaux liés à l'eau
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;

- b) travaux liés à l'électricité
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
- c) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
- d) travaux des routes et aménagements routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 26 septembre 2013